

Et les bourreaux s'indignent...

Suite au suicide au sein de l'Hôpital Européen Georges Pompidou (HEGP) le 17 décembre 2015 du Docteur Jean-Louis MEGNIEN, une association portant son nom s'est depuis légalement constituée.

Cette association s'est notamment donnée pour mission de dénoncer les directions qui se rendraient coupables de harcèlement comme par exemple la direction de l'hôpital HEGP.

Il n'en fallait pas plus pour que trois *pseudo-syndicats corporatistes*, le SMPS, le syncass-CFDT et le CH-FO fassent un communiqué de presse pour mettre publiquement en cause l'association MEGNIEN.

L'intersyndicale allant même jusqu'à plaider pour « *le respect du droit et des personnes* » et en déclarant que les accusations de harcèlement portées contre la direction de l'HEGP étaient « *intolérables* ».

Un appel à Marisol TOURAINE, la ministre de la santé a été réalisé afin qu'elle prenne publiquement position contre l'association MEGNIEN et qu'elle apporte son soutien aux directeurs.

De son côté, Martin HIRSCH, le directeur général de l'AP-HP, a pris publiquement position contre l'association MEGNIEN.

SUD Santé AP-HP apporte son soutien à l'association MEGNIEN s'agissant de ses travaux et des dossiers qu'elle s'est mise en tête de porter devant la ministre de la santé à propos du harcèlement.

Alors, oui, il faut l'affirmer sans aucune ambiguïté, ces trois « *organisations* » agissent comme des lobbys qui acceptent sans broncher, et parfois même en participant de manière active, aux réformes qui détruisent à la fois, les services publics et les conditions de travail des personnels.

Où étaient donc ces trois « *organisations* » lorsqu'il a été comptabilisé à la fin de l'été 2016 cinq suicides d'infirmier-e-s ?

Le corps infirmier a-t-il fait l'objet d'un soutien de la part de ces « *organisations* » lorsqu'une infirmière de l'hôpital Saint Antoine a été pénalement condamnée par un tribunal judiciaire ?

Oui, certaines directions, certains cadres supérieurs de santé et certains cadres de santé sont maltraitants vis-à-vis des autres catégories travaillant au sein de l'hôpital public.

Il ne s'agit pas là de stigmatiser, ni de caricaturer, mais de prendre en compte des faits, des documents, des témoignages et des analyses de fond.

Contrairement à ce qu'il aime à croire, l'encadrement n'est pas intouchable et celui-ci devra rendre des comptes à chaque occasion où il y a eu des dérapages et des comportements individuels ou collectifs qui doivent être dénoncés.

Si le thème du harcèlement reste un sujet tabou, c'est à cause de ceux qui empêchent l'expression libre des agents.

27 décembre 2016